

A propos de service de travail obligatoire

Les radicaux bernois, nous l'avons dit, se sont déclarés partisans d'un service de travail obligatoire. Voici les thèses admises, dimanche dernier, par nos coreligionnaires politiques :

1. L'introduction du service de travail obligatoire pour l'ensemble de la jeunesse masculine suisse est conforme aux exigences de la défense spirituelle, économique et militaire du pays.
2. Les lignes générales de ce service obligatoire seraient les suivantes :
 - a) tous les Suisses âgés de 16 à 19 ans sont astreints. La durée du service serait de trois à six mois, à effectuer en une fois ;
 - b) le service obligatoire de travail comprend la formation civique, l'instruction militaire préparatoire, la culture de la camaraderie par le travail, les jeux et le sport. On y exécuterait des travaux ne constituant pas une concurrence pour les arts et métiers, par exemple des améliorations foncières, des travaux agricoles, la construction et l'aménagement d'auberges de jeunesse et de homes de vacances, des fouilles ;
 - c) les participants sont logés et nourris gratuitement ; souliers et habits de travail leur sont remis en prêt. Les frais de voyage seraient remboursés, l'assurance contre les accidents et la maladie payée par l'Etat, une « solde » hebdomadaire de fr. 7.— versée aux jeunes travailleurs ;
 - d) la Confédération et les cantons se répartissent les frais. Les bénéficiaires des travaux seraient également mis à contribution.
3. Il faut créer, le plus tôt possible, la base constitutionnelle autorisant l'introduction du service obligatoire du travail.
4. Il convient d'examiner l'obligation d'un service ménager pour la jeunesse féminine ; ce service comprendrait les disciplines suivantes : tenue de la maison, hygiène, soins aux nourrissons, culture civique, service dans les hôpitaux et établissements divers.
5. Le parti radical suisse sera invité à examiner les thèses ci-haut et s'efforcera de les réaliser dans toute la mesure du possible.

Voilà, enfin, un sujet de discussion tout neuf et qui présente un intérêt certain ; il faut être reconnaissant aux radicaux bernois de l'avoir mis sur le tapis.

MATURITÉS BACC. POLY. LANGUES MODERNES COMMERCE ADMINISTRATION

25 professeurs méthodes éprouvées programmes individuels gain de temps

École LEMANIA
LAUSANNE

L'Exposition nationale sera-t-elle une affaire ?

Nous ne voudrions, par cette simple affirmation, faire de la peine à qui que ce soit, pas plus aux exposants futurs qui espèrent bien que l'Exposition sera une affaire — puisqu'ils y investissent leur argent ! — qu'aux idéalistes qui répondront : « Là n'est pas la question, il y a, en jeu, des intérêts supérieurs, il s'agit d'une œuvre nationale collective derrière laquelle les intérêts particuliers et égoïstes doivent s'effacer ». Pourtant, la question est dans l'air et la franchise envers nous-mêmes devrait nous obliger à l'examiner objectivement.

Certes, l'Exposition comprendra de nombreuses sections consacrées à des sujets généraux, intéressant l'ensemble de la nation, à propos desquels la question du rendement ne se pose pas. Mais nous pensons aux commerçants et exposants qui espèrent beaucoup de l'Exposition sans savoir encore ce qu'ils peuvent en attendre. Ils sont conscients d'être, par leurs affaires, dépendants de l'économie nationale tout entière et, pour cette raison, ils sont prêts à participer à l'Exposition, à supporter leur part de frais et à se plier à l'organisation thématique de celle-ci. Cependant leur situation matérielle n'est pas toujours des meilleures et s'ils se préoccupent de savoir comment les dépenses qu'ils engagent pour leur participation seront un jour balancées, il ne faut voir là aucun égoïsme mesquin, mais un loyal sentiment de responsabilité vis-à-vis de leurs entreprises.

Pour étudier et résoudre la question de façon claire et objective, il nous semble utile de la diviser et de dire : « Est-il nécessaire, est-il désirable, est-il possible que l'Exposition nationale soit une affaire ? »

Si par « affaire » on entend une simple transaction commerciale à bénéfice matériel immédiat, nous pouvons dire que l'Exposition ne doit certainement pas en être une, certains cas spéciaux exceptés. Car vraiment il y va d'intérêts plus élevés et le dernier des participants devrait être prêt à exposer ses produits ou ses services, de la façon la plus attrayante, à considérer sa collaboration à l'œuvre commune comme un devoir et à supporter une part des frais en résultant sans espoir de compensation.

Mais il est absolument impossible d'envisager le total des sommes (il s'agit de millions) que les exposants investissent dans l'Exposition nationale comme de simples frais de représentation. Il sera absolument nécessaire de contrôler toutes ces dépenses en les considérant sous un angle strictement commercial.

A la seconde partie de notre question : « est-il désirable que l'Exposition soit une affaire ? », on ne peut donc que répondre par un oui très catégorique. Cette affirmation est d'autant plus autorisée que les prescriptions réglant l'organisation thématique et collective de l'Exposition sauvegarderont suffisamment l'unité de celle-ci et empêcheront tous les excès, toutes les initiatives maladroites du mesquin esprit de lucre.

En principe donc, l'exposant devrait être entièrement autorisé à utiliser le peu d'initiative privée et de liberté qui lui restera pour tirer commercialement parti de sa participation en compensation de sa part de frais.

Mais nous n'avons pas encore résolu la troisième partie de notre question : « est-il possible que l'Exposition soit une affaire ? » La « permission » d'essayer de tirer un avantage commercial de sa collaboration n'est qu'une mince consolation pour l'exposant, au vu des nombreuses restrictions qu'elle lui impose.

Lors des expositions précédentes, les exposants savaient qu'ils allaient pouvoir rentrer dans leurs frais et chacun organisait son exposition de façon à la faire « rendre ». Maintenant, par contre, à notre époque difficile, c'est un grand sacrifice pour eux de supporter des frais sans pouvoir mettre à profit leur expérience et leur esprit d'initiative pour se couvrir de ces dépenses.

Que l'on ne voie pas dans cette remarque une critique à l'adresse de la direction de l'Exposition nationale. La technique des expositions a subi des transformations et la Suisse a su courageusement s'adapter au progrès et s'engager dans des chemins nouveaux. En organisant l'Exposition nationale selon le mode thématique, sa direction s'est donc imposée une tâche difficile, ce dont il faut la louer et la remercier, car cette nouvelle forme offre la possibilité d'atteindre, avec un parfait ensemble et le concours de toutes les forces nationales, un résultat que l'on ne croirait possible que dans un état à l'économie strictement organisée.

Si nous admettons ainsi la forme choisie pour notre prochaine grande manifestation nationale, il en découle que l'exposant particulier a le devoir de s'y adapter et de rechercher lui-même le moyen d'utiliser individuellement cette manifestation collective. Les données du problème varieront naturellement d'une section à l'autre, selon les décisions prises au sein des associations et groupes professionnels.

Cela inquiète peut-être certains milieux où l'on se demande si la propagande ne servira pas, en premier lieu, les intérêts des plus puissants au détriment des petits... ou l'Exposition constituera-t-elle, au contraire, un stimulant pour chaque branche dans son ensemble, provoquant ainsi une amélioration sensible des affaires en général ? Il est absolument impossible de répondre déjà à pareilles questions. Il faut, par contre, en poser une plus précise : quels sont les points de contact entre les entreprises individuelles et l'exposition collective et neutre qui aura lieu en 1939 à Zurich ? Comment l'Exposition se laissera-t-elle intégrer dans le courant des affaires ? Et surtout, quelles voies restent encore ouvertes à un commerçant plein d'initiative, prêt à oser et entreprendre ? Qu'est-ce qui est permis ? Qu'est-ce qui ne l'est pas ?

La nouvelle forme de l'Exposition est créée, mais la nouvelle forme de son utilisation reste à trouver !

Le but de ces lignes est d'attirer l'attention des intéressés sur ce problème et de les inciter à y réfléchir avant qu'il soit trop tard. Car, après avoir étudié la chose à fond, il nous paraît que c'est en 1938 déjà qu'il faut se poser la question, si l'on veut constater, en 1940, que l'Exposition de 1939 a été une bonne affaire ! Gf.

Appel de l'office social

L'hiver est à nos portes ; il s'annonce dur et sera d'autant plus difficile à supporter que l'année a été mauvaise ; nous adressons un appel chaleureux à tous pour qu'ils nous fassent parvenir des vêtements, même usagés, chaussures, scus-vêtements, marchandises, pommes de terre, pommes, bons pour des aliments, etc.

D'autre part, nous informons les employeurs qu'un certain nombre d'employés, ouvriers, cherchent du travail.

Cherchent des places : manœuvres, domestiques de campagne, mineurs, employés de bureau, dactylographes, sommelières, bonnes, filles de salle, filles de cuisine, femmes de chambre.

Nous demandons : jeune fille libérée des écoles, de 15 à 16 ans, pour aider au ménage, occasion d'apprendre la cuisine, ainsi que sommelières parlant français et allemand.

S'adresser à l'Office social, Secrétariat du parti libéral-radical valaisan, Martigny, tél. 6.13.03. Bureau ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 8 à 11 heures.

Assemblée extraordinaire des délégués du parti radical suisse.

Cette assemblée se tiendra le dimanche 30 octobre 1938, à 9 heures, à Olten. Programme :

A 9 h. précises : ouverture du congrès dans la grande salle du Théâtre, à Olten ; ordre du jour : 1. appel des délégués ; 2. régime transitoire des finances fédérales (rapporteur français M. Berthoud, cons. nat.) ; a) discussion ; b) votation sur l'attitude du parti dans cette question ; 3. Initiative au sujet de l'extension de la juridiction constitutionnelle (rapp. M. L. Rittmeyer, cons. nat.) ; 4. Initiative tendant à restreindre l'emploi de la clause d'urgence (rapp. M. E. Hirzel, cons. nat.).

A 13 h., environ : repas en commun, dans la salle du restaurant voisin, pour le prix de 3 fr. 50 (pourboire compris, mais sans les boissons).

Les personnes qui désirent assister à ce congrès sont priées de s'inscrire tout de suite auprès du Secrétariat du parti, à Martigny-Ville.

Les troubles prostatiques

Les envies fréquentes et les difficultés d'uriner, l'inflammation, les brûlures du canal, les élanements s'irradiant jusque dans le périnée, qui composent les misères du prostatisme sont rapidement atténuées, puis supprimées par les dragées de Magnogène aux sels halogénés de magnésium. Leur action décongestive et calmante est absolument surprenante. Les dragées de Magnogène aux sels halogénés, rétablissent un fonctionnement normal, évitent les sondages, et, dans bien des cas, le recours à l'opération.

Le compte rendu d'une communication à l'Académie de médecine décrivant les effets et les résultats de ce nouveau traitement sera envoyé gratuitement sur demande, par les Laboratoires D. Romont, 4, rue la Scie, à Genève, à tous ceux que la question intéresse.

ATTENTION !...

Le "DIABLERETS" ne craint pas les contrefaçons. Vous, consommateurs, devez les craindre, les refuser et les signaler.

A VENDRE à Martigny-Ville
Terrains à bâtir, arborisés.
S'adresser Case postale 5288 Martigny.

Reclamez partout le Confédéré

Engrais de Martigny Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait, Sion

SUPERPHOSPHATES DE CHAUX
ENGRAIS COMPOSÉS de formules équilibrées et économiques pour toutes cultures, vendus en Valais par la
Engrais contrôlés par les laboratoires fédéraux de chimie agricole

Nouvelle découverte scientifique "Lyspyorrhin Luyet"

PRODUIT EFFICACE ET SOUVERAIN contre la pyorrhée alvéolo-dentaire. Arrête radicalement le déchaussement des dents, consolide et raffermi les dents branlantes, même dans les cas désespérés.

Prix de vente : Fr. 7.50 le flacon
Le LYSPYORRHIN LUYET, employé dès le début des symptômes pyorrhéiques, enlève toutes les douleurs inflammatoires des gencives, décongestionne les muqueuses. Il ne contient aucun acide ni ingrédient chimique nocif pouvant altérer la pureté de l'émail des dents. Le LYSPYORRHIN LUYET est en vente dans les pharmacies ou directement au LABORATOIRE LUYET, AV. DE LA GARE, MARTIGNY

GNAGIS

frais ou salés (museaux, oreilles, pieds, queues de porcs fr. -.50 le 1/2 kg.

Saucisses de ménage porc et bœuf, cultes fr. 1.25 le 1/2 kg.

Jambonneaux frais, bien viandés, fr. -.65 le 1/2 kg.

Tétines fumées fr. -.35 le 1/2 kg.

Ragoût de mouton frais, fr. -.90 le 1/2 kg.

Service soigné contre remb. Port en plus. Se recommander Boucherie-Charcuterie Suter, Montreux

Abonnez-vous au "Confédéré"



tous genres en verre vert, mi-blanc, blanc, brun, etc., sont livrées par les

Verreries DE ST. PREX. VAUD

Occasion

Fromage maigre p. kg. 0.80
1/4 gras 1.30
Petits fromages de montagne 1/4 à 1/2 gras p. kg. 1.70
Tilsit, vieux, gras 2.10
à partir de 5 kg.
Par 20 kg., 10 ct. meilleur marché

Käswolf Coire, 15, tél. 6.36

Martigny-Gare, à louer Appartement

3 pièces, cuisine électrique, eau chaude, balcon, jardin, chauffage général, 70 fr. p. mois. S'adresser sous chiffres 227 au bureau du journal.

SCHOEPEF

ébéniste-décorateur
Collonges + Bex
téléph. 62.606



vous fournira le Studio propice à vos travaux et loisirs DEVIS sans engagement. PRIX QUALITÉ

PRETS

sans caution, avantageux, discrets, à fonctionnaire, employé à traitement fixe, personne solvable. Rembours : 12 à 24 mois. Références en Valais. Va sur place. Timbre-réponse. Banque de Prêts, Paix 4, Lausanne.

Combustibles

MARCHANDISES DE 1ER CHOIX
Gros et détail. Prompte livraison

H. & L. PIOTA

MARTIGNY-BOURG Tél. 6 12 28

Paix à vos cendres

La Société vaudoise de Crémation envoie gratuitement statuts, journal, brochures, à toute personne partisan de ce mode de sépulture. Ecrire à Lausanne, Case-Ville 39663. Indiquer âge et joindre timbre pour la réponse.

Propriétaires, pour vos

Défoncements à la Pelle mécanique

adressez-vous à A. BUSER, MARTIGNY Matériaux de construction (DEVIS sur demande et FACILITÉ DE PAIEMENT)

Représentants

pour huiles-autos, actifs, sérieux, réf., visitant garages, industriels, transports routiers, demandés partout. Si possible avec auto, moto. Ecrire Snar, Petit-Lancy, Genève.

Herboristerie réputée cherche

Représentants - Voyageurs

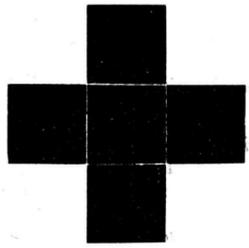
capables, pour la visite de la clientèle privée. Conditions avantageuses. Personnes de confiance, possédant qualités de bons vendeurs, sont priées de faire des offres détaillées, évent. avec photo, à Chiffres D 4343 G Publicitas St-Gall.

TUTEURS

Beaux tuteurs kyanisés "SIM"

marqués, datés et garantis de longue durée. Représentants :

Deslarzes; Vernay & Co, Sion



Pour acheter bon Pour acheter beau
Pour acheter avec profit

nous, maisons de confiance, nous vous invitons à

„ACHETER SUISSE“



Vous trouverez tout

CONFECTIONS, TISSUS, LINGERIE,
LAINES A TRICOTER, ARTICLES
POUR BÉBÉS, ETC., A PRIX
TRÈS AVANTAGEUX, AUX

M A G A S I N S

Simonetta

MARTIGNY - BOURG

Timbres-escompte du S.E.V.



Le produit valaisan
populaire par excellence

Cigare Monthey

C H E Z

Luc Gillioz

Toujours marchandises fraîches,
grand choix, qualité, et nom-
breuses spécialités.

Cakes, Financiers, Hollandais, Flôtes
au Sel, Desserts et Pâtisseries en
tous genres.

BOULANGERIE — PATISSERIE
MARTIGNY-VILLE TÉL. 6.13.46

Droguerie
Valaisanne

JEAN LUGON, MARTIGNY-VILLE

Cruches en caoutchouc. Irrigateurs. Ventouses
Emplâtres poreux. Tisanes, Pastilles et Sirops
pectoraux Thé des Alpes

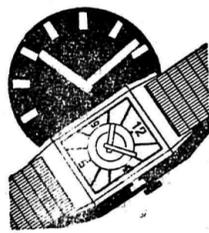
Huile Foie de Morue Fraîche

Vous exigez du Choix, de la Qualité
vous trouverez tout c. la chez

**DUCREY
FRÈRES**

M A R T I G N Y

La Maison du bon Vêtement pr Dames et Messieurs

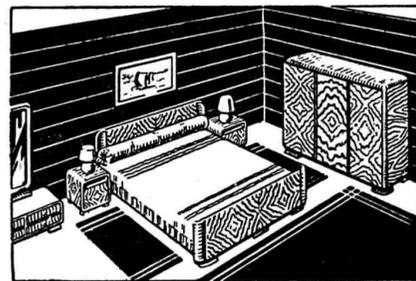


La Bijouterie
de bon goût
Les meilleures
Montres
La belle
Argenterie
etc.
Les bonnes
Lunettes

SONT TOUJOURS FOURNIES PAR LA MAISON

HENRI MORET

MARTIGNY, AVENUE DE LA GARE
TÉLÉPHONE 6.10.35



LES MEUBLES DE BON GOUT
à des prix et conditions avantageux, chez

A. Gertschen Fils, Naters-Brigue
FABRIQUE DE MEUBLES

**FOUR A RACLETTE
ÉLECTRIQUE** POUR
LE MÉNAGE



Construction soignée - très robuste. — Consom-
mation : 1 Kw. à l'heure. — 125 ou 220 volts.
S'adapte à la prise d'une lampe. — Capacité
de production : 50 raclettes à l'heure.

Prix de vente spécial pour commande passée
au cours de la Semaine Suisse.

Services Industriels de la Commune de Sion

Valaisans !

FAVORISEZ L'INDUSTRIE DU PAYS

Faites teindre
ou nettoyer
vos vêtements à la



**Teinturerie
Valaisanne**

Jacquod Frères, à Sion. Tél. 2.14.64

NOIR DEUIL
EN 8 HEURES

Travail impeccable
exécuté en Valais et
livré rapidement

Adressez-vous à nos magasins :
SION, Gd-Pont, Mlle Jacquod ;
SIÈRE : Gd'Rue, Mme Herzog-
Vallotton ;
MARTIGNY : Place Centrale,
Mlle Bernadette Maret.

**POUR VOS
MEUBLES** UNE SEULE ADRESSE :

LÉON TORRENT

Magasins Reichenbach, Monthey, téléph. 62.50

LITERIE — COUVERTURES — RIDEAUX
VOITURES D'ENFANTS — LINOLÉUMS

COMMUNE DE SION, SERVICES INDUSTRIELS
REPRÉSENTATION DES MEILLEURES MAISONS SUISSES POUR

**APPAREILS
ÉLECTRIQUES ET
APPAREILS A GAZ**

P R I X M O D È R È S

Feuilleton du «Confédéré», No 36
**Qu'avez-vous fait
de notre amour ?**

Aussi, pour éviter ces rencontres, dont il était impos-
sible de se tirer autrement que par la chute de
l'un des deux dans l'Asco, des sortes de plates-for-
mes, de niches, étaient creusées dans le roc, tous les
deux cents mètres environ, pouvant former abri pour
deux ou trois mulets. Là, on s'arrêtait, et Francesco
poussait le long cri traditionnel demandant si le
chemin est libre. Car, avec les mille coudes et dé-
tours qu'il accomplissait, il était impossible de se
rendre compte de cela à vue d'œil.

Sans répondre, Mattéo remettait son mulet en mar-

Toute reproduction interdite aux journaux n'ayant
pas de contrat avec la Société des Gens de Lettres, à
Paris.

che et conduisait la petite caravane jusqu'à la niche
suivante, où le manège se reproduisait.

A un moment, un cri modulé répondit au cri de
Francesco, et Mattéo mit la main sur la bride du
mulet d'Annie qui allait s'avancer.

— Restons, dit-il froidement, le chemin est pris.
Ils durent attendre que le muletier venant en sens
inverse fût passé pour reprendre leur chemin.

En passant, il salua le marquis d'Ucelli avec une
déférence et une attitude admirative et dévouée qui
n'échappèrent pas à Annie. Mattéo était bien le sei-
gneur du pays, le maître auquel chacun obéit avec
joie et soumission.

Au village, il fut accueilli avec la même déférence
et avec la même dévotion. Lui, opposait une affabi-
lité hautaine aux compliments que chacun croyait de-
voir lui faire de la jeune châtelaine. Et Annie, au
supplice dans cette atmosphère de joie, crut voir une
ironie douloureuse se jouer bien souvent dans les ad-
mirables yeux noirs.

Mais Mattéo la dominait avec aisance et pendant
un court instant, elle retrouva l'homme qu'elle avait
tant aimé, supérieur à tous les autres, aussi affable et
noble que beau.

L'idée qu'il était perdu à jamais, inaccessible pour
elle, acheva de la bouleverser, et ce fut d'un cœur

noyé de larmes qu'elle pria ce jour-là, avec une fer-
veur nouvelle, pour le repos de l'âme de la petite
morte martyre et aussi... pour la paix terrestre de ce-
lui qui était son maître, son géolier, mais aussi... son
amour !

Droit à côté d'elle, Ucelli, portant noblement sa
tête au regard fier, ne pouvait s'empêcher de repor-
ter souvent ses regards sur ce front incliné à ses cô-
tés. Il enveloppait ces traits suppliants, mais con-
fians et purs, d'un regard à la fois scandalisé et sur-
pris.

Des lueurs fulgurantes traversaient ses yeux noirs,
et plus d'un montagnard remarqua avec quelle ner-
vosité le maître tourmentait les bords de son élégant
feutre beige lorsqu'il sortit de la chapelle derrière sa
jeune femme.

Toujours avec la même politesse froide et dédai-
gneuse, il l'aida à se remettre en selle, puis il reprit
la tête de la petite caravane sans un mot.

Quand ils arrivèrent dans la cour de Carreggia,
Annie était épuisée. Elle avait fait, pour accomplir
son devoir dominical, plus cher pour elle ce jour-là
que jamais, un effort surhumain. De plus, l'attitude
de Mattéo près d'elle était un supplice presque insou-
tenable.

Il s'approcha pour l'aider à descendre et il dut,

malgré sa répugnance visible, soutenir son bras
quand elle atteignit terre, car elle manquait de dé-
faillir.

— Vannina ! cria-t-il rudement. Vannina, emmène
ta maîtresse se coucher. Vois dans quel état l'a mise
ta coupable complaisance à son désir fou !

Mais Vannina tardait un peu à venir. Francesco
s'était déjà éloigné avec les mulets. Ils étaient seuls.

Annie, appuyée au bras qui la détestait, leva vers
Mattéo un regard de soumission résignée.

— Je vous remercie, dit-elle d'une voix tremblan-
te, de m'avoir permis d'accomplir aujourd'hui ce de-
voir.

La voix basse et sifflante, il demanda, non sans
ironie :

— Est-il permis de vous demander pour qui et pour
quoi vous teniez à prier avec une telle ferveur ?

Alors, le beau regard pur se livra dans toute sa
sincérité confiante.

— J'ai prié pour vous, Mattéo ! Pour que Dieu
permette bientôt que vous soit épargné le supplice de
me détester et de me condamner injustement. Pour
qu'il fasse éclater mon innocence !

Mais, brusquement, Mattéo s'éloigna, arracha le
bras qui se posait sur le sien.

(à suivre)

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à Martigny, les lundi, mercredi et vendredi

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an Fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 12.50
COMPTES DE CHÈQUES POSTAUX 11 c 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

ETRANGER : Un an Fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.031
ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, ANNONCES
MARTIGNY 61.051
PUBLICITAS S. A., SION 236

Annonces Réclames

(le mm. ligne ou son espace) CANTON : 8 ct.; SUISSE : 10 ct.; ETRANGER : 10 ct.
(le mm.) CANTON : 20 ct.; SUISSE : 30 ct.; ETRANGER : 30 ct.

AVIS MORTUAIRES
(2 colonnes) : 20 ct.



Compte de chèques postaux
11 c 485, Sion

Règle des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Après une manifestation du parti conservateur

M. le conseiller fédéral Motta, dans son dernier discours, prononcé à Muraltto près Locarno, a déclaré qu'un petit peuple divisé et déchiré par les haines de partis est appelé à disparaître. Il a ajouté : « Non pas que je prétende ou que je désire l'uniformité des opinions, le conformisme politique, le silence timoré sur ce qui se passe chez nous et autour de nous ».

Nous sommes de ceux qui estiment que les luttes politiques sont indispensables dans un pays comme le nôtre, pour autant qu'elles restent dignes et n'ont pour but que le bien du pays.

C'est pourquoi nous sommes adversaire de la formation d'un parti national souhaitée par un certain nombre de patriotes qui, nous en sommes certains, sont guidés par de nobles sentiments, mais qui oublient que le jour où la lutte disparaît, la roue du progrès ne tarde pas à s'arrêter.

L'activité des partis permet aux citoyens d'émettre librement leur critique ; aux gouvernements de leur répondre.

L'absence de lutte rejette les éternels mécontents dans une opposition farouche, dans les partis extrémistes adversaires du régime.

La lutte entretient l'esprit civique, engage l'électeur à s'intéresser aux affaires du pays, et par conséquent à le mieux servir.

Nous comprenons fort bien la nécessité de conclure à certains moments, en face du danger quel qu'il soit, la paix sacrée.

Mais, une fois la crise dénouée, chaque parti doit reprendre son activité dans sa course vers l'idéal qui l'inspire.

C'est pourquoi nous ne nous sommes pas autrement ému en apprenant les paroles prononcées l'autre dimanche à Fully par le président de cette commune et un jeune avocat de Martigny.

Nous constatons toutefois que depuis la reprise de la collaboration gouvernementale offerte par le parti conservateur, les membres de notre parti, même ceux qui étaient adversaires de cette collaboration, se sont abstenus de donner une appréciation sur elle, se réservant de juger l'arbre à ses fruits, tout en constatant qu'elle avait apporté une détente dans l'atmosphère politique et restauré la confiance si fortement ébranlée.

Il a appartenu aux deux orateurs précités de rompre cette trêve, si nous en croyons les rapports qui nous sont parvenus de source autorisée.

M. Carron, chef du parti conservateur de Fully, politicien routinier, a déclaré : « Le régime de la collaboration entrave le bon travail du parti conservateur valaisan ».

Il est curieux de rapprocher ces paroles de celles d'autres chefs conservateurs, de ceux notamment qui sont aux responsabilités et qui, tout comme l'organe de leur parti, le *Nouveliste*, sont d'un avis diamétralement opposé.

M. Ch. Exquis, dans son exposé, a dévoilé les dessous de l'affaire : pour lui, le parti conservateur fait seul les frais de cette collaboration.

Et voilà où la chatte à mal au pied. Les quelques postes cantonaux qui ont été attribués à des radicaux (il y en a sauf erreur 6) auraient fort probablement été confiés à des citoyens de la Droite, si un accord n'était intervenu entre les deux partis nationaux du canton !

Périsse le canton, plutôt que de priver quelques ambitieux d'une place officielle, tant il est vrai que le parti majoritaire avait pris pour habitude de dire comme le Grand Roy de France : « L'Etat, c'est moi ! », et d'ajouter : « les places, à nous ! »

Le parti radical valaisan a abandonné une excellente position électorale par pur patriotisme, à la demande expresse de ses adversaires. Il a collaboré loyalement, laissant au nouveau gouvernement le temps de se mettre au travail avant de le juger.

Il a simplement posé certaines conditions, qui ont été tenues jusqu'ici dans une certaine mesure.

Par son geste, il a sauvé le canton du désordre, de la course à la ruine, mais il a sauvé aussi le parti conservateur désuni, rongé par des haines personnelles.

Peu importe, le pays avant tout.

Nous constatons, par contre, que pour une question d'ordre matériel, il se trouve parmi nos adversaires des citoyens qui, eux, se moquent de l'intérêt supérieur du canton, pourvu qu'ils puissent s'asseoir autour de l'assiette au beurre...

Dont acte. Mr.

Triste exemple

De notre confrère l'« Indépendant » :

On se souvient des conditions piteuses dans lesquelles fut désigné le successeur du regretté M. Tobie Oberson au poste de préfet du district de la Veveysse. On voulait à tout prix éloigner de Bulle un « jeune conservateur » en « Verschiess » avec les personnalités dirigeantes du parti conservateur grüérien et « placer » un avocat désireux d'asseoir sa situation. Le premier motif semble avoir été déterminant. D'où la hâte gouvernementale à procéder à cette désignation, sans consulter les intéressés.

La nomination intervenue, ce fut un tollé général au sein de la population châtelaine, sans aucune distinction de partis ou de tendances. Les chefs conservateurs du district se distinguèrent même dans ce mouvement d'unanime réprobation. Les protestations envoyées publiquement au Conseil d'Etat sont encore dans toutes les mémoires.

Le « héros » de ce vaudeville administratif, promu, contre le gré de ses administrés, protecteur du droit et gardien de la loi dans la portion de notre démocratie fribourgeoise attribuée à sa juridiction aurait dû avoir le tact et la présence d'esprit de se faire pardonner les côtés peu reluisants de sa nomination, en s'efforçant d'accomplir son devoir de citoyen en tenant compte de la haute charge dont il avait été investi.

C'était paraît-il trop demander de sa conscience de la situation puisque, à peine revêtu du pouvoir d'appliquer les lois du pays, M. Pierre Baras publie dans la « Page des Jeunes conservateurs » de la *Liberté*, un article positivement scandaleux, et que d'excellents esprits ont qualifié de bolchéviste !

Le profet de la Veveysse, en effet, garant et responsable de l'application des lois, lève le drapeau de la révolte « fédéraliste » contre le Code pénal adopté par le peuple suisse le 3 juillet dernier. On pouvait être partisan ou adversaire de cette unification législative, mais, conformément au sage conseil du président de la Confédération,

les minoritaires, quels qu'ils fussent, devaient s'incliner loyalement devant le verdict du souverain. Bien au contraire, le gardien de la loi en pays de Veveysse incite les gouvernements cantonaux à faire grève, à pratiquer la résistance passive, à s'abstenir soigneusement d'élaborer leurs lois d'application cantonales prévues par les dispositions transitoires du Code pénal.

Aux yeux du nouveau préfet de la Veveysse (par la grâce du Conseil d'Etat mais non celle du peuple !), les cantons romands ont été « majorisés par une politique aveugle et brutale du pouvoir central ». Il incrimine « l'infirmité projet bernoise » (qu'en dites-vous, Adrien Lachenal, Frédéric Martin, Paul Logoz, etc. ?) et incite les cantons romands à refuser la promulgation des dispositions d'application de la loi. « Quelle belle bataille, s'écrie le jeune préfet subversif, ils peuvent encore livrer avant de mourir ! » (sic !)

Ces âneries seraient pardonnables de la part de n'importe quel huluberlu. Elles sont inadmissibles de la part d'un citoyen promu (contre le gré de ses administrés) gardien de la constitution et de l'ordre légal.

Cette diatribe stupide et séditionne ne contribuera guère, sans doute, à désarmer les préventions de très nombreux conservateurs à l'égard de la « Page des Jeunes ». Quand on se fait élire préfet, on assume des obligations, civiques et morales aussi bien qu'administratives, qu'on n'a pas impunément le droit de fouler aux pieds.

Cette incartade apparaît d'autant plus déplorable que dans la même page, un autre jeune stigmatisé en termes excellents ceux des nôtres qui ont le « front » d'entretenir des rapports avec toute la clique d'espions et de délateurs qui sévissent chez nous.

On aime à croire que le jeune magistrat, intronisé dans les conditions que l'on sait, recevra l'ordre de se montrer plus discret dans ses polémiques et de conformer plus fidèlement ses opinions aux devoirs stricts que lui impose sa charge de protecteur et de gardien de la légalité dans son district.

Catéchisme nazi

Un de nos lecteurs nous a fait parvenir un numéro du « Semeur Vaudois » qui contient sous le titre ci-dessus les lignes suivantes que nous reproduisons intégralement :

« Un nouveau Guide pour la Jeunesse vient d'être édité en Allemagne. Il est destiné aux instituteurs pour enseigner à leurs camarades, dans les foyers et les champs, la théorie nazie. Voici d'après le *Christianisme au XXme siècle*, la traduction de quelques-uns des cinquante articles de ce catéchisme nazi :

1) Le christianisme est une religion pour esclaves et imbéciles, parce qu'il déclare que « Les derniers seront les premiers », et que « Bienheureux sont les pauvres en esprit ».

2) Christianisme égale communisme.

3) Le christianisme met sur le même pied les nègres et les Allemands.

4) Le Nouveau Testament est une invention juive des quatre évangélistes, parce que la doctrine en a été littéralement copiée de la légende hindoue d'un certain Jischnu Christa.

5) L'Eglise est internationale.

6) L'Eglise travaille toujours par la violence et la terreur. Où est chez elle l'amour du prochain et l'amour de l'ennemi ? Ce n'est pas Charlemagne, mais l'Eglise catholique qui, en se servant de lui, a fait massacrer les Saxons.

7) Avant le christianisme, la culture germanique se trouvait sur un plan supérieur ; c'est le christianisme qui lui a fait perdre son prestige (Cf. les tombes du Jura, le costume, les arts). Tandis que les Romains se servaient encore de la houe, les Germains employaient déjà la charrue.

8) Les Croisades ont fait couler inutilement du sang allemand. Les Croisades ont été une des plus grosses sottises de la papauté.

9) Le christianisme a toujours été étranger et hostile au peuple allemand et à son unité.

10) La Bible est la continuation du Talmud ; c'est une œuvre entièrement juive, particulièrement l'Ancien Testament.

15) La contre-réforme fut très cruelle ; et ce-

pendant la population de l'Autriche était protestante dans la proportion de 90 %.

16) Il n'existe pas de culture chrétienne.

17) Le christianisme toujours indésirable, est obligé, partout, de s'introduire par la violence.

19) Le mal passe, le bien demeure ; c'est pour cela que l'Eglise catholique doit disparaître.

20) Le christianisme est l'ersatz du judaïsme ; il a été élaboré par les Juifs avec sa centrale à Rome.

21) Jésus est Juif.

22) Contradiction dans les Evangiles sur la descendance du Christ.

36) Le christianisme a toujours empêché le développement de la science, de la médecine, etc.

43) L'Eglise catholique est opposée aux tendances nationales du peuple allemand.

44) Maintenant on ne construit plus d'églises ; il ne se trouve plus personne pour le faire ; c'est la preuve visible de la faillite du christianisme. Mais à présent on édifie des stades à Berlin, à Nuremberg.

45) Le nouveau centre éternel est Nuremberg. Rome est condamnée à disparaître.

46) Si l'Allemagne ne soutient pas l'Eglise catholique, celle-ci disparaîtra.

47) Le destin est au-dessus de Dieu.

» Nous n'avons reproduit que quelques-uns des articles de ce *Guide pour la Jeunesse*. Nous n'avons pas cité plusieurs articles, en particulier les numéros 24 à 35, qui sont injurieux pour l'Eglise catholique.

Que les quelques chrétiens qui croient encore en la bonne étoile du chancelier allemand méditent ces directives hitlériennes et en tirent une conclusion...

Le premier soupir de l'enfance est pour la liberté. (Vauvenargues)

Il est dans la nature des gouvernés de se plaindre, et dans celle des gouvernants de leur en donner sujet.

En passant...

Le professeur nazi

Le « *Confédéré* » s'est fait l'écho d'un article paru dans le « *Nouveliste* » où l'on reprochait à l'Etat d'avoir confié l'enseignement de l'allemand, du français, de l'italien, des mathématiques, de la comptabilité, de la géographie et de la correspondance commerciale au Collège de Brigue à un professeur nazi :

M. Gabriel Gornik. Ces révélations ayant ému quelque peu l'opinion publique, il nous a paru bon d'en examiner la valeur.

Tout d'abord, nous poserons une question de principe :

Le pays doit s'opposer par tous les moyens à la pénétration étrangère et spécialement à la propagande allemande.

Sur ce chapitre, on ne sera jamais trop sévère.

En ces temps de chômage intellectuel, il est juste et humain de confier l'éducation des enfants de chez nous à des professeurs suisses.

Ceci dit, il faut reconnaître objectivement que le cas de M. Gabriel Gornik est un cas exceptionnel et qui demande à être étudié avec bienveillance et compréhension.

Ce professeur, originaire de Silésie, est âgé actuellement d'une soixantaine d'années.

Ses papiers sont parfaitement en ordre et sa formation intellectuelle est solide.

On ne peut pas lui reprocher d'être incompetent dans telle ou telle branche qu'il enseigne.

Ce sont là des faits qu'il est au pouvoir de chacun de contrôler, et qui nous ont été confirmés au Département de l'Instruction publique.

Par ailleurs, M. Gabriel Gornik n'est pas en fonctions depuis hier, comme on pourrait le supposer à parcourir la correspondance du « *Nouveliste* », mais depuis 1928 !

Il avait été appelé par feu M. le conseiller d'Etat Walphen à une époque où l'on ne trouvait pas de candidat valaisan pour ce poste.

Il a rempli sa tâche en Valais comme ailleurs en Suisse à la satisfaction de ses supérieurs.

La question est donc simple :

Faut-il renvoyer ce professeur de soixante ans dans son pays sans qu'il ait démérité dans l'accomplissement de ses devoirs ou le maintenir encore en fonctions ?

Nous pensons, quant à nous, qu'il serait inutilement cruel de le frapper dans sa vie matérielle à l'âge où il est et de le payer ainsi d'ingratitude.

M. le conseiller d'Etat Walphen avait été très heureux de faire appel à ses services.

Si M. le conseiller d'Etat Pitteloud le mettait à la porte après dix ans de dévouement cela ne ressemblerait guère à une action d'éclat.

Personnellement nous éprouvons à l'égard de l'Allemagne hitlérienne une solide antipathie et nous n'avons jamais essayé de nous en cacher.

Cependant, il n'y aurait rien de bien glorieux à manquer de courtoisie et d'équité envers un Allemand isolé qui n'a fait de mal à personne et qui est en ordre avec les lois du pays qui l'accueille.

On a déjà supprimé le quart de ses heures de cours.

Cette mesure apparaît comme amplement suffisante.

Il y a des Suisses et par conséquent des Valaisans qui sont établis en Allemagne où on leur permet de gagner leur pain.

Le jour où l'on renverrait les Allemands chez eux, nos concitoyens devraient également abandonner leurs places à l'étranger.

Si M. Gabriel Gornik se livrait à de la propagande en faveur de l'Allemagne ou manquait aux obligations de sa charge on n'hésiterait pas à briser son activité.

Mais il n'y a pas de raison de l'inquiéter pour rien.

Voilà tout son cas. Il est évident qu'à l'avenir l'Etat ferait bien de faire appel avant tout à des professeurs valaisans ou à des professeurs confédérés pour diriger notre jeunesse.

Il serait inadmissible, en effet, que tant d'intellectuels suisses fussent contraints à la misère ou à l'inaction alors que des étrangers accaparaient les meilleurs emplois à leur place.

C'est là au'est le vrai problème et il n'a rien à voir avec la situation personnelle de M. Gabriel Gornik qui sera le premier étonné du bruit qu'on a fait inconsidérément autour de son nom.

A. M.

Un fait scandaleux

A propos d'un « vieillard maltraité »

Les journaux du Valais ont été nantis dernièrement d'un fait qui nous paraît proprement scandaleux et sur lequel nous demandons qu'on ouvre une enquête approfondie.

La commune de Chalais ayant à sa charge un vieillard de 91 ans — M. Cyrille P., aveugle et impotent — décida de le ramener chez son fils qui occupe à S. une situation aisée.

Or, ce dernier aurait refusé de reconnaître le vieillard !

Telle est du moins la version de l'incident que les autorités de Chalais nous ont fait tenir sous leur responsabilité.

Le cas de M. Cyrille P. a déjà soulevé il y a deux ou trois ans des tiraillements entre son fils et la commune.

Nous nous abstenons pour l'instant de les révéler dans la presse.

Qu'il nous suffise aujourd'hui de constater que l'Etat du Valais a tranché le différend en donnant raison à la commune et au préfet du district, contre M. P. fils qui s'est comporté avec les autorités de manière absolument insolente.

Son recours a été proprement et justement écarté.

M. Cyrille P., qui fut marié trois fois, vit encore avec sa troisième femme et tous deux maintenant sont dans l'impossibilité de subvenir à leur entretien.

Il nous paraît indiqué de les placer ensemble dans un asile et d'obliger M. P. fils à consentir en leur faveur un sacrifice financier, d'autant plus que la loi l'y contraint.

Les autres enfants de M. P. ne sont pas en mesure de porter secours à leurs parents :

L'un est au chômage à Genève, un autre se trouve en Amérique, sans domicile connu, enfin sa fille a de lourdes charges de famille.

Nous regrettons que cette affaire ait été révélée au public, car elle n'a rien de reluisant, mais puisque M. P. fils n'a pas l'air de saisir ce que son attitude a de révoltant il nous excusera de le lui dire :

Quand on a le bonheur de posséder son père, et qu'il est atteint à la fois par le dénuement le plus complet, l'âge et l'adversité, on doit non seulement se faire un devoir de l'accueillir chez soi, mais une joie.

Ces discussions sur le cas d'un vieillard sont parfaitement déplacées, et nous partageons pleinement l'indignation des autorités de Chalais à l'endroit d'un homme aisé qui cherche à ergoter sur ses responsabilités et ses devoirs quand un sentiment filial instinctif devrait lui commander la générosité, la douceur et l'amour.

André Marcel.

La nouvelle route du col de Morgins

(Correspondance particulière)

Une bonne partie du trafic routier conduisant à Morgins promeneurs et hôtes de la station se fait par la vallée d'Abondance. Or, cette voie d'accès depuis le col à la frontière franco-suisse jusqu'à l'entrée de la station suit un parcours qui a donné lieu à de fréquentes plaintes pendant la saison d'hiver où très souvent des avalanches courent la route arrêtant les automobiles privées et causant de sérieuses perturbations au service des autocars Chablais-Faucigny qui assure la correspondance régulière avec les chemins de fer français et la Compagnie de navigation du lac Léman.

Il y a quelque 10 ans que cette situation inquiète les dirigeants de la station dont on sait la vogue qu'elle jouit en hiver surtout. On a envisagé successivement le déplacement du tronçon incriminé sur l'autre rive du lac de Morgins, c'est-à-dire à l'abri du danger des avalanches et le maintien du statu quo moyennant l'exécution de travaux de protection. Cette dernière solution fut reconnue comme trop coûteuse et, par conséquent abandonnée.

On a donc repris finalement la solution prévoyant le déplacement du tronçon sur l'autre rive du lac. Ce déplacement porte sur une longueur d'un kilomètre environ. Le premier coup de pioche a été donné le 10 oct. aux travaux en question qui seront exécutés par les soins de l'Association des Intérêts de Morgins et de la Société suisse des hôteliers, section de Morgins sur la base des plans et de l'étude établis par le service forestier de l'arrondissement de Monthey. Les travaux sont mis au bénéfice des subventions fédérale, cantonale et communale pour la lutte contre le chômage. Ils se poursuivent activement car le nouveau tronçon doit être ouvert à la circulation pour la prochaine saison d'hiver 1938-39.

En même temps qu'elle facilite grandement l'accès à Morgins, l'œuvre en voie d'exécution constitue une amélioration sérieuse des communications routières franco-suisse. Le pittoresque y gagnera aussi, car on ne saurait rêver plus charmante arrivée à Morgins que par le nouveau trajet entre le lac et la forêt qui le borde.

Grâce à la route qui se construit en ce moment Morgins vient de réaliser un des points importants de son programme de développement et d'amélioration.

La correction du canal Stockalper

Les travaux de correction du canal Stockalper en ce qui concerne le IIIe tronçon viennent d'être adjugés à M. Hermann Cardis, entrepreneur à Monthey, qui était déjà l'adjudicataire des travaux du IIe tronçon. Il s'agit en l'occurrence de la partie du canal qui emprunte le territoire des communes de Vionnaz et de Collombey-Muraz.

Le 75^{me} anniversaire du Club alpin suisse

(Correspondance particulière)

Le Club alpin suisse fêtera les 22 et 23 octobre à Olten le 75^{me} anniversaire de sa fondation ; cette date ne correspond pas à celle où fut créée la grande association des alpinistes suisses, mais elle a été choisie afin de faire coïncider cette manifestation avec l'assemblée annuelle des délégués.

Le No des « Alpes » d'octobre est consacré entièrement à un exposé du développement de notre C. A. S. ; il constitue une brochure de 170 pages dont la lecture offre un intérêt particulier pour tous ceux qui s'occupent des choses de la montagne. Le cadre restreint de ce journal ne nous permet que d'en tirer quelques extraits.

Le fondateur du C. A. S. fut le professeur de chimie et de géologie à l'Université de Berne, Dr R. Théod. Simler (1833-1873) qui, en date du 20 octobre 1862, lança une circulaire à des connaissances dans les principales villes suisses. On ne peut pas prétendre que l'accueil à cette invitation fut particulièrement chaleureux : le Suisse, comme toujours, ne s'emballait pas et demanda à réfléchir ; quelques alpinistes ne voulaient pas imiter les Anglais qui, depuis 1857, possédaient leur Alpine Club, la première société alpine. Cependant environ 130 réponses affirmatives parvinrent à M. Simler et l'assemblée constituante fut fixée au dimanche 19 avril 1863, à Olten. Relevons ici les propres termes de M. le rédacteur Jenny dans la brochure : « Animés de grands espoirs, ces 35 hommes étaient venus à Olten pour fonder le Club alpin suisse. Ils ne s'étaient pas trompés. Tout le travail fut accompli. Il fallait que le Club alpin fût créé : dès ce moment il l'était ; il se présentait jeune, conscient de sa mission, prêt à l'action et plein d'espérance en un bel avenir ».

Le premier comité central eut son siège à Berne avec M. Simler comme président ; les statuts furent définitivement adoptés à l'assemblée annuelle de Glaris du 5 septembre 1863.

Rien ne peut mieux indiquer le développement du C. A. S. que la statistique sommaire suivante : Fin 1863 : 8 sections et 257 membres ; fin 1888 : 34 sections et 3090 membres ; fin 1912 : 58 sections et 13.154 membres ; 30 juin 1938 : 84 sections et 31.226 membres.

La plus grande section est Uto (Zurich ville) avec 2906 membres, la plus petite Dent de Lys (Châtel St-Denis) qui n'a que 58 membres. Le Valais a deux sections, soit Monte-Rosa et Montana-Vermala ; la 1ère comprend 6 groupes, Brigue, Sierre, Sion, Martigny, St-Maurice et Monthey, et occupe avec ses 1025 membres le 6^{ème} rang, tandis que la seconde a avec ses 63 membres le 82^{ème} rang.

L'article sur les cabanes a été rédigé par le compétent préposé aux cabanes de la section Genevoise, M. John Michel. Le premier refuge construit en 1863 fut celui du Grünhorn au Tödi : il coûta 876 fr. A titre de comparaison, la cabane

Bétemps, bâtie en 1892, revint à 8000 fr. Au début du siècle, le prix par place était de 3 à 400 francs ; en 1911, le 75 % de nos refuges était en bois ; ce n'est que vers 1916-1920 que l'on adopta définitivement la construction en pierre ; la première fut celle de Cadlimo de la section Uto dans le massif du Gothard. La cabane du Trient pour laquelle le C. S. F. A. a fait un don de 40.000 fr. a coûté près de 80.000 fr.

Le nombre des cabanes en haute montagne était au début de 1938 (sans les chalets pour skieurs) de 116. Leur valeur d'assurance contre l'incendie atteint presque deux millions. La fréquentation est indiquée par les chiffres suivants : en 1911 : 38.300 ; 1935 : 85.600. Le nombre des cabanes-chalets pour skieurs approche de la centaine.

Dans le domaine de la formation des guides et de la réglementation de leur profession, le C. A. S. a également développé une activité réjouissante. Depuis sa fondation, il a organisé 64 cours de guides, pour lesquels il a dépensé 44.000 fr. ; la section Monte-Rosa a le 1^{er} rang dans le nombre de cours organisés, soit 22 cours. De tout temps, le C. A. S. a contribué au paiement des primes d'assurance des guides. De 1881 à 1936 inclusivement, le C. A. a payé 419 mille francs, alors que les prestations des guides eux-mêmes se montent à 391.000 fr. ; la somme globale répartie aux accidentés ou à leurs familles s'élève à 811.000 fr.

Dès 1880, le C. A. s'est occupé de l'action de secours en montagne ; actuellement, il possède 114 postes de secours équipés avec un matériel moderne complet et plus de 250 postes d'appel ; de 1913 à 1937, les dépenses de ce dicastère ont atteint le chiffre de 93.000 fr.

Depuis nombre d'années, le C. A. S. publie des guides et cartes qui ont grandement contribué au développement du tourisme dans toutes nos régions alpestres. Son organe mensuel *Les Alpes* constitue une publication très documentée richement illustrée et d'une valeur littéraire incontestable. Relevons encore l'activité du C. A. S. de ces dernières années dans le domaine du développement de l'alpinisme hivernal ; l'article de M. Faes à ce sujet est très intéressant ; nous y reviendrons à l'occasion. Dès 1911, le Club s'occupe avec un soin particulier de l'organisation de la jeunesse (O. J.) ; à ce jour, 6400 jeunes gens et jeunes filles sont groupés dans 60 sections ; depuis 1933, la subvention annuelle de la caisse centrale est de 10.000 fr.

La bibliothèque centrale de Zurich possède 8500 volumes, 3000 brochures, 600 cartes, 300 panoramas et 50 manuscrits. Le Musée alpin à Berne constitue une curiosité de notre capitale et sa visite offre un grand intérêt. Mentionnons encore en terminant que de 1913 à 1937 incl. les recettes du Club se sont élevées au chiffre de 7.607.000 fr., alors que celui des dépenses est de 7.489.000 fr. G. C.

Nouvelles du Valais

Expéditions de vins moûts 1938.

Du début des vendanges au 19 octobre : Salquenen, 15.760 litres ; Sierre, 37.760 litres ; Granges, 2147 ; Sion, 77.482 ; Ardon, 22.638 ; Chamoson, 73.475 ; Riddes, 59.304 ; Charrat-Fully, 10.954 ; Martigny, 61.235 ; St-Maurice, 555.919 ; au total : 915.919 litres.

Service de la viticulture.

Déclaration de récolte vinicole 1938

— Nous rappelons aux intéressés que les formulaires de déclaration de récolte doivent être adressés, soigneusement remplis, aux administrations des communes sur lesquelles les vignes sont situées, pour le 23 octobre, au plus tard.

Les propriétaires sont priés de s'en tenir strictement aux indications qui leur ont été fournies, s'ils veulent être mis au bénéfice de l'aide éventuelle qui pourrait leur être accordée.

Les communes voudront bien, d'autre part, observer le délai qui leur a été imparti (26 octobre) pour retourner, au Département de l'Intérieur, service de la viticulture, toutes les pièces dûment remplies et signées. Dépt de l'Intérieur.

La foire de Sion renvoyée.

— A la demande de M. le vétérinaire cantonal, la foire de Sion annoncée pour le 29 octobre 1938 est renvoyée à une date ultérieure. Elle n'aura par conséquent pas lieu au jour indiqué.

L'Administration communale de Sion.

Fête cantonale de chant 1939.

— A la suite des fléaux qui se sont abattus ce printemps sur notre canton, la fête cantonale de chant qui devait avoir lieu à Viège les 28 et 29 mai 1938 a été renvoyée à 1939. D'entente avec le comité d'organisation, le comité central de la fédération des sociétés de chant du Valais en a fixé la date aux 20 et 21 mai 1939.

Fully. — Brisolée.

— La Fanfare « La Liberté » se fait un plaisir de remercier ses amis qui se sont rendus en si grand nombre dimanche dernier à son bal-brisolée. Ces derniers se sont déclarés enchantés de l'orchestre de tout premier ordre qui conduisit un bal endiablé, ainsi que de l'excellence des consommations.

Ce bal de la brisolée sera répété dimanche 23 octobre et attirera à n'en pas douter la grande foule à Fully.

Un piéton blessé par une moto.

(Inf. part.) Un grave accident de la circulation est survenu de nuit sur la route cantonale, à proximité du village d'Evionnaz :

Une moto conduite par M. Antoine Oreiller de Massongex, ayant M. Charles Jordan comme passager derrière lui, passait à cet endroit, quand un piéton — M. Alfred Hatt de Schaffhouse et domicilié à Evionnaz — s'aventura au milieu de la chaussée et fut happé par la machine.

Il fut projeté violemment sur le bord du chemin et, dans sa chute, il se fit de graves contusions. Son état entraînera une incapacité de travail d'une quinzaine de jours.

La société valaisanne de Bâle.

— On nous écrit : Sous l'initiative de M. le Dr Jos. Seiler, la Société valaisanne de Bâle a eu le plaisir et l'honneur d'organiser une soirée de film de l'Oberland bernois et des Franches Montagnes, à laquelle elle avait invité toutes les sociétés confédérées de Bâle et le Tourist-Bund.

Cette initiative eut le plus grand succès et la salle était archicomble. Cette soirée eut lieu dans la grande salle du Restaurant « Zum Helm », et le film fut présenté par M. le Dr Jos. Seiler lui-même. Des chants valaisans du Chœur mixte « Knorzi » rehaussèrent la manifestation.

La soirée qui avait débuté par un discours de bienvenue du président de la société, M. Karl Biffiger, se termina dans de grands applaudissements. Le président reçut les meilleurs remerciements et félicitations du président du L. M. V. (sociétés confédérées). Tout le monde gardera un bon souvenir de cette belle manifestation.

Le rapporteur : J. M.

La vie sédunoise

Les Petites chanteuses de Montana à Sion

Les Petites chanteuses de Montana, sous la direction de M. le Rd curé Oggier, continuent leur tournée si pleine de succès. Après Sierre, où elles ont chanté 3 fois, les voici à Sion, à la grande salle de l'Hôtel de la Paix, mardi prochain 25 oct., à 20 h. 30. Comme il est touchant de voir ces petites filles, poussées par l'amour de leur nouvelle église encore inachevée, descendre de leur village de montagne (Montana-Village), partir de ville en ville, de station d'hôtels en station d'hôtel, de salle en salle, pour aller chanter dans un but si beau. Leur cher curé bâtisseur d'église peut en être fier. On songe avec admiration à une scène d'autrefois : le Cardinal Schinner chantant dans les rues de Berne pour payer ses études. Celui-ci chantait pour lui-même, ces enfants chantent pour leur chère église.

Et à la vérité elles chantent admirablement bien. Les journaux, des écrivains à l'âme délicate comme un Charles Gos, des musiciens comme Koella, professeur au Conservatoire de Lausanne, ne tarissent pas d'éloges. On s'étonne comment des enfants de nos montagnes arrivent à des résultats pareils. Petite merveille de notre cher Valais, les petites chanteuses de Montana font honneur à notre pays.

Le public de Sion comme celui de Sierre et d'ailleurs viendra les applaudir. X.

Assemblée primaire

Ensuite de délibération du Conseil municipal, l'assemblée primaire de la commune de Sion est convoquée pour le samedi 29 octobre courant, à 20 h. 30, au Théâtre de Sion, avec l'ordre du jour suivant :

1) Subvention à allouer à la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Hôpital régional et autorisation d'emprunt à cet effet ; 2) Divers.

Un tremblement de terre

Ce matin, vers les 3 heures 15, plusieurs habitants de Sion ont été réveillés par une secousse sismique assez violente qui dura quelques secondes et qui était accompagnée de grondements sourds. On serait curieux de savoir si ce tremblement de terre a été ressenti ailleurs, dans le canton.

Concours nationaux pour la jeunesse

C'est donc dimanche 23 octobre, le matin à 10 h. 30 et non l'après-midi, qu'ils auront lieu au Parc des Sports de Sion sous la direction de la section de gymnastique de Sion. Tous les jeunes gens de 15 à 20 ans peuvent y prendre part qu'ils fassent ou non partie d'une société. Chaque participant aura à exécuter trois épreuves : course, saut et jet de boulet.

Souhaitons que nos jeunes répondeur nombreux à cet appel. C'est pour eux que ces concours sont organisés, pour obtenir de notre jeunesse une meilleure préparation physique.

Confédération

L'hiver est bientôt là...

Il y a dans notre pays des centaines et des centaines d'enfants à qui leurs parents ne pourront pas donner de vêtements chauds et des aliments fortifiants. Il y aura des enfants malades qu'il faudra soigner. Pensez à eux dimanche 30 octobre, en observant la « Journée de la Fam » organisée par le Mouvement de la Jeunesse Suisse romande. compte ch. post. II. 1973, Lausanne.

Un soldat écrasé par un camion

Mardi, lors d'un exercice en campagne de l'école de recrues d'infanterie II-9 sur l'alpe de Piscium, au sud de Nanta dans le Val Bedretto, le canonier Nicolas Zodrell, d'Ilanz, a été blessé mortellement, écrasé par un camion d'infanterie qui se mit à rouler hors d'une prise de position.

Une enquête militaire est en cours.

Des cours de tir pour officiers

Pour initier les officiers des troupes territoriales au tir contre les objectifs aériens, 7 à 8 cours spéciaux d'une durée de trois jours chacun auront lieu de fin octobre à fin novembre sur la place de tir de Wallenstadt. Un officier par compagnie territoriale de fusiliers ou par compagnie territoriale de mitrailleurs sera appelé à ces cours.

Un escroc condamné

Le tribunal de police du district de Cossonay a condamné à 4 mois de réclusion, sous déduction de 41 jours de prison préventive, à une amende de 50 fr. et aux frais pour escroqueries, tentatives d'escroqueries et abus de confiance au préjudice de présidents ou de caissiers de sections locales de la Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment et de la Fédération suisse des ouvriers en métaux et en horlogerie, Albert-Jean Kœhli, 30 ans, ouvrier horloger, déjà condamné une douzaine de fois par les tribunaux.

Mort tragique d'un Suisse de Thonon

Mercredi matin, pénétrant dans le bureau de son mari, à Thonon, Mme Julien Dupertuis le trouva étendu sans vie sur le parquet, perdant son sang par une blessure à la hauteur du cœur. Sur la table était posé un revolver de gros calibre et un tournevis. La police avisée vint procéder à l'enquête. La balle partie accidentellement avait atteint le cœur et transpercé le corps de part en part, pour venir s'enfoncer dans le galandage de la pièce. M. Dupertuis, citoyen suisse, était âgé de 49 ans ; il avait présidé la colonie suisse de Thonon et joué un rôle important dans les relations des deux pays au point de vue sportif.

Lux Cocktail
L'APÉRITIF RENOMMÉ

Banque Maurice Troillet
Martigny

avec Agences à Bagnes et Orsières

Prêts hypothécaires
Avances avec et sans caution

Toutes formes de dépôts aux meilleurs taux du jour

La vie à Martigny

Une bonne nouvelle

Un dentiste de notre ville, M. B. Luyet, vient de lancer sur le marché un nouveau produit destiné à combattre le déchaussement des dents. Les résultats obtenus jusqu'ici, même sur place où chacun peut les contrôler, sont surprenants. (Voir aux annonces).

Harmonie municipale

Ce soir vendredi, à 20 h. 30 très précises, répétition générale. Qu'on se le dise !

Au Royal

Si vous n'avez pas encore vu « La Chevauchée périlleuse », vous ne pouvez pas vous rendre compte du mouvement vraiment endiablé d'un vrai film de far-west. Allez donc un soir au Royal. Vous ne regretterez pas votre soirée.

Classe 1910

Les membres de la classe 1910 sont priés de se trouver dimanche 23 crt, à 13 h. 15, sur la Place Centrale, en vue de la sortie-brisolée.

Exposition Napoléon intime

A l'occasion de la prochaine sortie à Martigny du grand film de la Métro-Goldwyn-Mayer : « Marie Walewska », le plus bel amour de Napoléon, la direction du cinéma Etoile organise une exposition de Napoléon intime, avec les concours de la Métro-Goldwyn-Mayer, à Zurich.

Cette exposition qui sera ouverte ce soir vendredi à 18 h., au Café de la Place (salle annexe), consiste en une série de reproductions photographiques, d'estampes et gravures du temps, pittoresques et très peu connues, choisies avec soin par des spécialistes et qui retracent la vie intime de l'Empereur.

L'exposition, dont l'entrée est libre, durera jusqu'à jeudi prochain. Le vernissage a lieu aujourd'hui vendredi, en présence des autorités et des représentants de la presse.

La présentation de « Marie Walewska » est attendue avec impatience à Martigny. Ce sera le plus important gala cinématographique de la saison.

Pharmacie de service

Du 22 au 29 octobre : Pharmacie Lovey.

Concours de la race tachetée du 19

70 têtes de bétail ont été amenées, dont 1 seule non primée ; 60 têtes de bétail ont obtenu la « Croix fédérale ».

Liste des propriétaires dont le bétail a obtenu la « croix » : MM. Alexis Giroud, 17 têtes de bétail ; Collège Ste-Marie, 8 ; Wouilloz Marc, conseiller, 7 ; Rigoli Marcel, 3 ; Darbellay Louis, 3 ; Giroud Octave, 14 ; Vallotton Albert, conseiller, 3 ; Arlettaz Jules 1 ; Cretton Oscar, 1 ; Délez Léonce, 2 ; Mouthé Jules 1. Le lot des bêtes présentées était de toute beauté.

A l'Etoile : « Ma sœur de lait »

Il est si rare de pouvoir rire de bon cœur, d'un rire simple et tonique, que vous auriez tort de boudier cette comédie à grand spectacle que l'Etoile vous offre cette semaine « Ma sœur de lait », c'est, si vous vous le rappelez, « Un soir de réveillon ».

C'est-à-dire une charmante comédie musicale pleine de chansons, de rires, de travestissements et de flirts. Meg Lemonnier, Henri Garat, Lucien Baroux, toujours si humainement comique, forment un trio étonnant. Vous ne manquerez donc pas de voir et d'entendre l'une des meilleures comédies musicales de la saison.

Ma sœur de lait a fait, pendant des semaines, salle archi-comble dans le plus somptueux cinéma des Champs-Élysées de Paris, « Le Normandie ».

Aux actualités, les événements de Tchécoslovaquie. Le voyage de M. Chamberlain à Munich. Des souvenirs historiques à graver dans vos yeux.

Train de nuit.

Un beau coup de fusil

On a amené, hier à Martigny, un superbe cerf tiré dans l'Entremont. Il a été expédié au commandant de la gendarmerie à Sion.

Au congrès de la vigne

Le congrès international de la vigne et du vin, à Lisbonne, a adopté un vœu demandant notamment la stabilisation de la superficie actuelle des vignobles.

La schlague

Désormais, le droit d'infliger des châtiments corporels aux écoliers est reconnu en principe aux instituteurs des écoles de Hambourg.

Dernières nouvelles

Une protestation du Vatican

...contre les persécutions religieuses du Reich
L'Osservatore Romano revient encore une fois sur les incidents de Vienne, et plus particulièrement sur le discours de M. Burckel, commissaire du Reich pour l'Autriche, en leur consacrant trois colonnes en première page. L'organe du Vatican assure que les déclarations de M. Burckel ont été tellement violentes que, dans leur résumé autorisé distribué aux journaux, on a dû en supprimer certaines parties et en atténuer d'autres. Le discours incitait à de nouvelles et pires violences dont les effets se firent voir immédiatement. L'opinion publique mondiale se demande où et dans quel autre régime un représentant des pouvoirs publics aurait osé et pu parler de la façon dont a parlé M. Burckel.

Les troupes anglaises à Jérusalem

La situation est de jour en jour plus tendue en Palestine. A Jérusalem, un décret portant transfert des pouvoirs aux autorités militaires est publié et mis immédiatement en vigueur. C'est une sorte d'état de siège permanent qui vient d'être institué puisque tous les pouvoirs sont désormais centralisés entre les mains du général Henning, commandant en chef des forces anglaises en Palestine. Avec les nouveaux renforts parvenus en Egypte, ou arrivant au cours de semaine d'Angleterre et des Indes, l'Angleterre possède 25.000 hommes, une centaine d'avions et une division motorisée, outre des forces policières atteignant 8000 hommes et plus de 3000 surnuméraires juifs. Jamais la Palestine n'a vu pareille mobilisation. Ainsi d'importants détachements parcourent désormais continuellement les routes entre Haïfa et Nazareth, Thibériade et Saint-Jean-d'Acre. On a arrêté 700 suspects dans cette dernière ville.

Serait-ce l'annonce d'une action imminente de grande envergure ? En tout cas, un avion a survolé toutes les rues de Jérusalem et a lancé des ballots de proclamations invitant les habitants à demeurer à l'intérieur des maisons en prévision des opérations. Quant au rapport Woodhead, il conclut à l'impossibilité pratique de procéder à un partage des terres entre Arabes et Juifs.

En attendant, les troupes britanniques occupent les rues et progressent dans la vieille ville afin de traquer les nombreux rebelles qui, depuis plusieurs jours, armés de fusils et de mitrailleuses, terrorisent la population. Ces opérations de « nettoyage » ont déjà fait des blessés ; un soldat et un officier anglais ainsi que neuf terroristes arabes ont été tués.

LE NETTOYAGE CONTINUE

Pendant toute la journée de jeudi, les troupes ont nettoyé les quartiers reconquis de Jérusalem, poursuivant les rebelles et arrêtant les suspects.

Au cours de leurs avances, les troupes sont amenées à répondre à des attaques à coups de feu. Elles ont ainsi tué 19 Arabes et fait 25 blessés. Une fouille sévère des maisons et des habitations a permis de découvrir plusieurs stocks importants d'armes et de munitions. Les femmes arabes sont également fouillées par une équipe féminine adjointe à la police.

La vieille ville offre un aspect désolé. Le ravitaillement s'améliore avec la pacification. Du pain a été distribué aux habitants. La plus grande partie de la ville est maintenant reconquise par les troupes anglaises qui poursuivent leurs opérations dans la soirée. En province, on signale toujours une série d'agressions.

Un nouveau canon antiavion

Le nouveau canon antiavion de 37 mm. qui vient d'être présenté à l'occasion des manœuvres de l'armée américaine dans la région orientale des Etats-Unis est d'une extrême mobilité. Sa portée théorique est de 3000 m., à la cadence de 120 projectiles à la minute. Son efficacité est remarquable.

A St-Maurice

Epinassey

(Comm.) Encore cette chapelle d'Epinassey ? Eh ! oui, nul doute même qu'elle n'attire encore longtemps l'attention... Accueillante et propre, lorsqu'on s'y rend par une belle journée de juin ou de septembre, le profit moral — et physique aussi — de cette visite à la Sainte n'échappe à personne. La présence invisible de la petite Thérèse et sa vigilante protection sur ces lieux leur confèrent un charme bienfaisant. Vous l'avez senti, n'est-ce pas ? Il restait à votre générosité de l'avoir mérité. Ce sanctuaire est un gros souci pour la paroisse qui le dessert !

Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus, qui obtient pour l'univers des moissons de miracles, veut en opérer, à Epinassey, d'une nouvelle sorte, des miracles de générosité, de « votre » générosité. On cite volontiers en exemple certaine ville de Suisse romande pour son inlassable charité. Vous prouverez sans peine que les populations valaisannes ne le cèdent en rien, sur ce point, aux catholiques des grandes villes.

Et pour cela (car il faut une occasion), vous ne manquez pas de profiter du grand lotto qui sera organisé le dimanche 30 octobre, à l'Hôtel de la Dent du Midi. Plusieurs personnes nous ont laissé entendre qu'elles travaillaient avec patience à la confection de beaux lots. Nous les prions, ainsi que celles qui ont suivi leur exemple, de bien vouloir les apporter à la Cure le plus tôt possible, afin que nous puissions préciser à temps les commandes à faire.

Ce sera un grand lotto-volaille : qu'on en répande la nouvelle, et surtout, oui surtout, qu'on en réserve son dimanche et la monnaie nécessaire au succès de cette bonne œuvre.

Roger Jacot est mort

Le coureur cycliste Roger Jacot, de La Chaux-de-Fonds, passé pro il y a quelques mois et qui avait pris part au Tour de Suisse, est décédé subitement mercredi, emporté par une méningite. Il avait 24 ans.

Les Sports

Championnat de lutte libre, Saxon

Dimanche 23 octobre 1938. — Tout est prêt pour recevoir les gymnastes lutteurs valaisans qui se sont inscrits en bon nombre. Le comité d'organisation s'est dévoué sans compter pour que chacun garde un bon souvenir de cette intéressante journée. Le pavillon des prix est des plus beaux et tous les concurrents recevront un souvenir.

Voilà qui vaut mieux que de belles paroles ! Le comité d'organisation est présidé par M. Robert Guéron, et c'est tout dire. Nous verrons aux prises les as de la sciure, tels que le couronné fédéral Chamorel, Grau de Monthey, Eyer de Brigue, Darioli et Cretton de Charrat, Giroud de Martigny, les Gaillard et Terretaz de Saxon, et combien d'autres qui vont nous étonner. La Fanfare municipale la « Concordia » prêtera gracieusement son concours.

Voici le programme : 12 h., rassemblement au village (vers l'Eglise) ; 12 h. 15, cortège ; fanfare municipale, invités et jury, lutteurs, gymnastes actifs et pupilles ; 13 h., commencement des luttes ; 17 h., distribution des prix et grand bal. (Voir aux annonces).

Gymnastique

La Société fédérale de gymnastique — qui groupe aujourd'hui quelque 170.000 membres — a tenu ses assises annuelles les 15 et 16 octobre, à Coire, sous la présidence de M. Ch. Theni, président central, de Genève. Deux cent quarante délégués y ont pris part. Le Valais était représenté par M. Ed. Berger, vice-président du Comité technique fédéral, M. P. Morand, membre du comité central, qui fonctionnait comme traducteur, M. E. Sidler, de Martigny, président de l'Association cant. valaisanne de gymnastique, et M. Auguste Schmid, de Sion, membre du comité technique cantonal. Parmi les membres honoraires fédéraux assistant à l'assemblée, on notait avec plaisir la présence de M. Gottlieb Graf, membre honoraire de l'Association valaisanne de gymnastique, actuellement établi à Zurich.

Des nombreux objets figurant à l'ordre du jour de cette importante réunion, il convient de citer la fixation définitive de l'année de la prochaine fête fédérale de gymnastique et la participation des gymnastes suisses aux Jeux Olympiques qui doivent avoir lieu, en 1940, en Finlande. Vu la coïncidence de ces deux manifestations et afin d'éviter les inconvénients résultant de cette collusion, notamment en ce qui concerne l'entraînement des gymnastes, les autorités centrales préconisaient le renvoi de la fête fédérale de 1940 à 1941. Mais, à une très forte majorité, les représentants des associations affiliées ont estimé que la manifestation nationale devait avoir le pas sur les compétitions internationales, et que la prochaine revue des gymnastes suisses serait organisée en 1940.

La question de la participation aux Olympiades a également donné lieu à une vive discussion entre les partisans et les adversaires de l'adhésion. Au vote, les premiers l'ont cependant remporté, de sorte que l'envoi d'une équipe de gymnastes suisses aux Jeux olympiques de Helsinki fut décidée en principe. Une décision analogue fut encore prise au sujet de la participation de la Société fédérale de gymnastique à l'Exposition nationale de 1939, à Zurich. Son activité y sera démontrée, non seulement par l'image, mais par toute une série de manifestations de gymnastique (concours de sections, concours individuels, match de handball, etc.).

L'assemblée fut suivie d'un banquet, servi dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel Steinbock. Au cours de ce repas, des discours furent prononcés, entre autres par M. Albert Schreiber, vice-président de la Société fédérale de gymnastique, M. le Dr Nadig, chef du Département de l'Instruction publique, M. Paul Morand qui parla au nom de la Suisse romande, et M. O. Pini, de Lugano, qui se fit l'interprète des gymnastes tessinois. Dimanche après-midi on fit une charmante excursion dans le vignoble des environs ce qui permit à nos délégués de déguster à la source le nouveau « Maiefeld », avant de rentrer dans leurs foyers, enchantés des deux belles journées vécues dans l'attrayant canton des Grisons.

Le championnat suisse

Liste des matches du dimanche 23 octobre : Ligue nationale : Lausanne-Chaux de Fonds ; Lugano-Servette ; Young Boys-Lucerne ; Young Fellows-Bienne ; Granges-Grasshoppers ; Nordstern-Bâle.

Ire ligue : Monthey-Montreux ; Urania-Berne ; Dopolavoro-Aarau ; Concordia Yverdon-Forward ; Vevey-Soleure ; Cantonal-Fribourg.

IIe ligue : Sion-Lausanne II ; Sierre-La Tour ; Renens-Chippis.

IIIe ligue : Aigle-Sion II ; Monthey II-Montreux II ; Villeneuve-Bouveret ; St-Gingolph-Chalais.

IVe ligue : St-Maurice-Bex ; Vouvry-Villeneuve II ; Saxon-Vernayaz ; Martigny II-Fully ; Sierre II-Grône ; Montana-Granges ; Viège-Chippis II.

Ve ligue : St-Maurice II-Fully II.

Juniors : Vouvry-Sierre ; Martigny-Monthey et St-Gingolph-Sion.

Championnat valaisan : série B : Ardon-Chalais II et Eyholz-Brigue ; série C : Martigny III Saxon II.

Palmarès du tir annuel de Salvan

Les 5 meilleurs résultats à chaque cible : Bonheur : 1. Coquiz Fréd., 99-95 ; 2. Derivaz V., 99-94 ; 3. Maurice Coquiz 97-94 ; 4. Revaz Ed. 97-84 ; 5. Délez Charles, 96-94.

Sociétés : 1. Chablais Fçois, 99-97 ; 2. Besson Léon 99-83 ; 3. Bochaty Fernand 98 ; 4. Décaillay Jean, 96 ; 5. Gaechter Louis, 95.

Trient : 1. Moret Ls, 449 ; 2. Derivaz V., 448 ; 3. Uldry Ls 442 ; 4. Henri Charles 433 ; 5. Addy R. 432.

Salvan : 1. Gaechter Ls, 272 ; 2. Dr Seilz, 98 ; 3. Délez Charles, 268 ; 4. Marty Max, 92-86 ; 5. Uldry Louis, 262.

Concours de groupes : 1. Carabiniers St-Maurice, 404,8 ; 2. Martigny, 396,6 ; 3. Aiglon, Vernayaz, 390,2 ; 4. St-Maurice II, 387 ; 5. Salvan, 360.

Le tir à St-Maurice

Le Noble Jeu de Cible se permet de rappeler à ses membres et amis le Tir de clôture du dimanche 23 octobre. Tous, membres tireurs, amis, vétérans se donneront rendez-vous au stand de Véroillez pour fraterniser une dernière fois, les amateurs feront à cette occasion ample provision de miel.

Programme du 23 octobre : 7 h. 30, Eglise paroissiale, messe en mémoire des membres défunts ; 10 à 12 h. et 14 à 17 h., tir : cibles Miel, Tripes, Section ; 18 h. 30, Café du Soleil, apéritif offert par la Société. Cortège ; 20 h., à l'Hôtel de la Dent du Midi, le renommé banquet-tripes, proclamation des résultats, distribution des mentions, prix, soirée familiale.

Nos Echos

Six aviateurs militaires tués

Deux avions de la Royal Air Force sont entrés en collision au-dessus de Dunmow, comté d'Essex (Grande-Bretagne). Les deux appareils étaient du type adopté en vue des vols à longue distance. Le nombre total des morts est de six.

Morte à cent huit ans

Mme Rachel Swain vient de s'éteindre dans sa petite maison de Flitwick (Angleterre), à l'âge de cent huit ans. Elle n'avait été malade qu'une seule fois. Mme Swain n'était jamais allée au cinéma et n'avait jamais vu la mer...

Une température estivale

La zone de haute pression qui règne depuis une semaine sur les pays de l'Atlantique, a causé à New-York la température extraordinaire pour la saison de 31 degrés celsius. Des centaines de milliers de personnes recherchent à la plage un peu de fraîcheur.

Que de tabac consommé !

Un incendie s'est déclaré de nuit à la manufacture de tabacs de Châteauroux (France), détruisant le bâtiment de trois étages et six cents tonnes de tabac. Les dégâts sont évalués à 30 millions.

Prénoms de circonstance

En signe de joie de voir la paix du monde rétablie, un habitant de Colmar a donné à son enfant, né le jour de la conférence de Munich, les prénoms des quatre hommes d'Etat : Neville-Adolphe-Edouard Benito.

Une élection ajournée

Etant donné qu'il n'a pas encore été possible de terminer les négociations avec les Etats étrangers au de la délimitation des nouvelles frontières de l'Etat tchécoslovaque, il est impossible de convoquer l'Assemblée nationale dans le délai prévu par la Constitution pour l'élection du nouveau président de la République tchécoslovaque, en remplacement de M. Ed. Bénéš, qui a démissionné comme on le sait.

Des masques à gaz pour bébés !

Le Daily Express annonce que des masques à gaz pour les enfants de 2 à 4 ans seront bientôt prêts et pourront être distribués à la population, en Angleterre. Ils seront construits sur le modèle des masques distribués récemment à la population adulte.

La famille de feu Guillaume MORET, à Ravoire, remercie très sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné leur sympathie à l'occasion de son grand deuil.

Café-Restaurant des Sports, Av. des Bains, SION
Tranches - Fondus - Raclette Son dîner complet à Fr. 1.50.
Viande salée - Spagettis aux Jus de quilles - Tir au pistolet
champignons à toute heure Billard, etc.
Ses vins de choix. MACHOUD.

Soumission (Paroisse de Martigny)

L'Administration paroissiale met en soumission les travaux de peinture des ouvrages sis à l'entrée du cimetière (portail, porche, constructions latérales, etc.).

Les formulaires pour soumission peuvent être retirés, dès lundi 24 ct, à 8 h., au bureau de M. le Conseiller Chs Girard, à Martigny-Ville, chez qui les soumissions doivent être déposées pour le lendemain, mardi 25 ct, à midi, au plus tard.

Martigny 21 octobre 1938.

L'Administration.

ÉTOILE

Ah...! LE JOLI FILM qui vous rappellera "Un Soir de Réveillon"

Ma Sœur de Lait

avec Henri Garat, Lucien Baroux, Meg Lemonnier
1 h. 1/2 de sourire, coupée d'irrésistibles éclats de rire

Dimanche 23 octobre, à GUEUROZ

BAL - Brisolée

aux excellentes chataignes de Gueuroz. Productions par la Fanfare de Vernayaz „L'Echo du Trient“ (Bal renvoyé en cas de mauvais temps). Frapollin, tél. 6.28.51

AUX SUISSES, LE

Bon Fromage Suisse

Emmental tout gras
Gruyère tout gras
Fromage des alpages valaisans

SONT FOURNIS A DES PRIX AVANTAGEUX PAR LA MAISON SPÉCIALISÉE

Zingg & Pauli, Brigue

Tél. 2.55
DEMANDEZ LA LISTE DES PRIX

Charles Boyer

qui vient d'être désigné en Amérique comme le meilleur acteur de l'écran, a trouvé dans

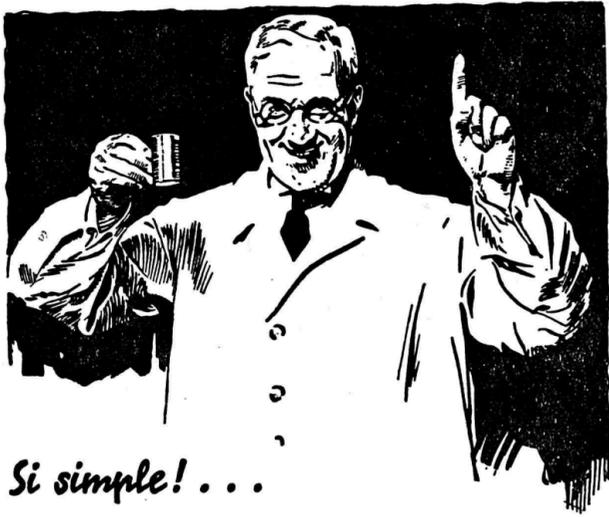
“NAPOLÉON“

le plus grand rôle de sa magnifique carrière



Au Café de la Place, dès ce soir et jusqu'à jeudi Exposition NAPOLEON INTIME

Entrée libre



Si simple!...

2-3 cuillerées à soupe par litre, mettre alors sur le feu et faire cuire trois minutes! C'est, préparé ainsi, que le Malt Kneipp offre la plénitude de sa saveur, vigoureuse et aromatique,

dit le maître malteur Waldmann

Banque Populaire de Martigny

Dépôts à vue en Caisse d'Epargne à terme

Toutes opérations de banque

Notre Etablissement est contrôlé par les services fiduciaires de l'Union suisse de Banques Régionales

Une surprise...

Vous trouverez dimanche, à la Confectionnerie Pierroz, des

Tartelettes aux fraises des bois et framboises

ABONNEZ-VOUS AU CONFÉDÉRÉ

LÉGUMES A VENDRE

Carottes nantaises 100 kg. fr. 17.-, carottes jaunes fr. 16.-, fourragères fr. 6.-, choux-raves potagers fr. 10.-, raves à compote fr. 8.-, choux rouges fr. 17.-, choux marcellins fr. 16.-, choux blancs fr. 13.-, poireaux verts fr. 16.-, racines rouges à salades fr. 12.-, céleris rouges à fr. 25.-, gros oignons jaunes fr. 22.- (départ gare). Se recommande. Tél. 425 E. Guillod-Mora, Nant-Vully.

Depuis 25 ans

la Banque Uldry & Cie, à Fribourg, rend des services en cautionnant des billets sans caution jusqu'à fr. 500.-, elle a reçu des centaines de lettres de remerciements. Indiquer la situation financière. Poursuivis, assatis, faillites et intermédiaire inutile d'écrire

Consultez nos Annonces

Banque Cantonale du Valais, Sion

Agences : Brigue, Viège, Sierre, Martigny, St-Maurice et Monthey.

Comptoirs : Montana, Champéry et Salvan. 39 représentants dans le canton

Capital et réserves Fr. 9.218.000.-

Traite toutes opérations de banque aux meilleures conditions

Vente de Chèques de Voyage émis par l'Union des Banques Cantonales, payables dans tous les sièges, succursales et agences, ainsi que dans les Hôtels de la Suisse. — Grande diminution de risques en cas de perte ou de vol, attendu que ces chèques doivent être consignés par le propriétaire en présence de l'agent-payeur. Pour voyages en Italie : émission de chèques en Lires touristiques

Gérances de titres — Location de cassettes dans la Chambre Forte

PKZ

Document vestimentaire No. 6



Le costume de sport

... ou, plus exactement: „le costume sportif“, tant il est vrai qu'aujourd'hui, il se porte beaucoup en ville avec des pantalons longs. La façon sport (attention! messieurs, seul le dos sobre est à la mode... les multiples plis et garnitures sont périmés...), exécutée en cheviotes sport a maints avantages: excellente utilité pratique, allure jeune et moderne, prix étonnamment bas!

Le costume de sport PKZ, avec pantalons longs Fr. 58.- 68.- 78.- 88.- 98.- 110.- 120.- 130.-

CONFECTION



LAUSANNE, Grand Pont 8 et 10
Téléphone 2 83 05



EN VENTE DANS LES MAGASINS D'HORLOGERIE

CHARCUTERIE

à GENÈVE, sur bon passage et à proximité d'un marché. Installation moderne en parfait état. A remettre le plus tôt possible pour cause de santé. — Ecrire sous chiffres V 64924 X Publicitas-Genève



le préféré bien garni, bien fourré

Charly Moret

AMEUBLEMENT Martigny

A l'approche de l'hiver, demandez : Couvertures de laine, duvets et oreillers confectionnés, édredons piqués. GRAND CHOIX : Tapis milieu, descentes, tapiss passage

Caisse d'Epargne du Valais Société mutuelle

(Contrôle officiel permanent)

Dépôts - Prêts Place du Midi - Sion

et toutes autres opérations de banque aux conditions les plus favorables.

Agences : Saxon, Monthey, Sierre. Représentants à Brigue, Vex, Nendaz, Ardon, Chamoson, Riddes, Fully, Martigny, Sembrancher, Orsières, Bagnes, Vollèges, Salvan, Vernayaz, Collonges, St-Maurice, Vouvry.

FULLY

Le dimanche 23 octobre dès 13 h.

BAL de la Brisolée

organisé par la fanfare „LA LIBERTÉ“

Orchestre 1er ordre

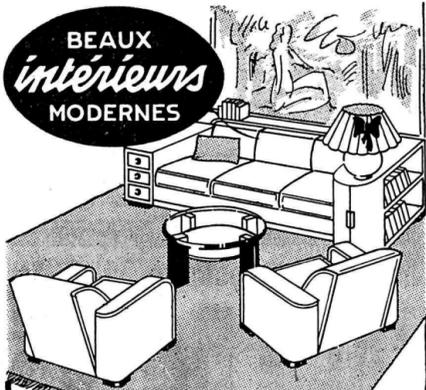
Place de fête : PRÈS DE L'USINE

BAGNES

LUNDI 24 oct., concours de bétail à Châble, à 9 h.; à Versegères à 13 h.

Foire à Bagnes le 25 octobre

N'oubliez pas que chacune de nos annonces peut vous rendre service



BEAUX intérieurs MODERNES

Une création de Reichenbach

Toujours en stock des dizaines de belles créations — le plus beau style moderne — mobiliers aux lignes sobres — sans excentricité — qui plairont toujours.

Leur construction, selon la vieille tradition de notre maison, est extrêmement solide et soignée.

Reichenbach Frères & C^{ie} FABRIQUE DE MEUBLES

Magasins : Avenue de la Gare, SION

Venez visiter notre magasin d'exposition • Frais de voyage remboursés pour tout achat de 1000 francs. Si vous ne pouvez pas venir, demandez notre catalogue, sans frais et sans engagement pour vous.



L'Homme de Goût...

qui désire un travail fini, répondant aux exigences actuelles, ne s'adresse pas à n'importe quel établissement typographique; il commande ses imprimés de toute nature dans une maison dont le matériel moderne permet l'exécution parfaite de ses projets.

Imprimerie Nouvelle Martigny

Téléphone 61.119 A. MONTFORT.

SION - Hôtel de la Paix

MARDI 25 oct., dès 20 h. 30

Concert

donné par les Petites chanteuses de Montan en faveur de la nouvelle église de Montan Village. — PRIX DES PLACES: Fr. 2.- et 1.50 (taxes non comprises). Location chez Tronché

SAXON - CASINO

23 oct., à partir de 13 h. Championnat valaisan de

Lutte Libre

avec la participation des meilleurs lutteurs CANTINE 18 h. : GRAND BAL

Occasion

A liquider une scie battante en très bon état, un stock de bois de charpente, des lits de camp avec matelas et coin crin armé, du câble métallique de 14 mm. à 28 mm. Pour visiter et traiter, s'adresser entre 7 et 18 h., à l'E. O. S. Bureaux des Travaux de la Dixence, à Chandoline près Sion

MARC CHAPPOT

Ebénisterie-Menuiserie, Martigny-Ville, tél. 6 14 13

Cercueils simples et de luxe COURONNES

Maison valaisanne. Transports internationaux

